



# DEVENIR CHAUFFEUR VTC EN 7 ÉTAPES



Guide offert par UP DRIVE



1

# FORMATION VTC

La formation pour devenir conducteur de VTC ou de VMDTR varie généralement entre 50 et 300 heures. La durée dépend du centre de formation et du lieu où vous la suivez.

Bien que recommandée, cette formation n'est pas obligatoire. Elle couvre des sujets tels que la réglementation, les règles de conduite, la sécurité routière, le service à la clientèle et les compétences pratiques liées à la conduite et à la navigation.

# EXAMEN VTC THÉORIQUE

Le programme de cette épreuve théorique comprend 5 matières communes et 2 spécifiques aux chauffeurs VTC. Les deux conditions pour valider l'examen théorique :

- Obtenir minimum 10/20
- Aucune note éliminatoire

Vous devez vous inscrire sur le site CMA de votre région. Le coût de l'inscription est de 200€ environ.



***Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat***

## 2

|                          | Transport Public Particulier de Personnes | Gestion d'entreprise | Sécurité routière | Français | Anglais | Développement et gestion | Réglementation nationale VTC |
|--------------------------|---|----------------------|-------------------|----------|---------|--------------------------|------------------------------|
| <b>DURÉE</b>             | 45min                                     | 45min                | 30min             | 30min    | 30min   | 30min                    | 20min                        |
| <b>COEFFICIENT</b>       | 3   | 2                    | 3                 | 2        | 1       | 3                        | 3                            |
| <b>NOTE ÉLIMINATOIRE</b> | 6   | 6                    | 6                 | 6        | 4       | 6                        | 6                            |



# EXAMEN PRATIQUE

Pour réussir l'examen VTC pratique, il faut obtenir une note finale d'au moins 12/20.

Les 4 épreuves pour évaluer un chauffeur VTC sont :

- Préparation du parcours et réalisation (2 points)
- Conduite et sécurité routière (10 points)
- Relation client et informations touristiques (6 points)
- Facturation des clients du VTC (2 points)

# PRÉFECTURE

Pour obtenir votre carte VTC, vous devez adresser les documents suivants à la préfecture de votre département :

- Carte d'identité recto/verso ou passeport
- Casier judiciaire vierge (B3)
- Permis de conduire en cours de validité
- Attestation de réussite à l'examen de VTC
- Visite médicale auprès d'un médecin agréé
- 2 photos récentes





## PRÉFECTURE

**Vous recevrez un courrier électronique de l'imprimerie nationale vous invitant à procéder au paiement de cette carte professionnelle VTC d'un montant de 61€.**

**Vous devrez la renouveler tous les 5 ans en effectuant une formation continue de 14 heures auprès d'un centre de formation VTC agréé.**

**Cette carte devra être placée en évidence sur le pare-brise du véhicule (visible de l'extérieure). Vous pouvez l'enlever quand vous n'exercez pas votre activité.**



# VÉHICULES AUTORISÉS ASSURANCES

## BERLINE :

- 4 et 9 places chauffeur compris
- 7 ans maximum
- 4 portes
- 4,50mx1,70m
- Puissance : minimum 84 kW

## HYBRIDES OU ÉLECTRIQUES

## VÉHICULES COLLECTION + 30 ANS



# VÉHICULES AUTORISÉS

## ASSURANCES

### Assurances obligatoires :

- Responsabilité civile professionnelle

Assurance qui permet de couvrir les dommages corporels, matériels ou immatériels pouvant être subis par un client ou un tiers.

- L'assurance à titre onéreux VTC

Il s'agit de l'assurance du véhicule permettant d'exercer le métier de chauffeur VTC et de transporter des clients contre rémunération.



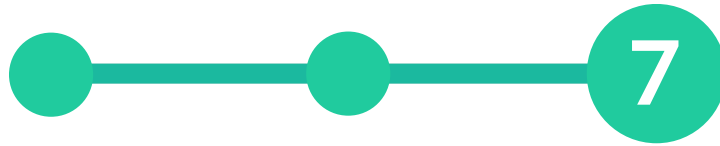
# CRÉATION ENTREPRISE

Lorsque vous avez réussi votre examen VTC, vous devez choisir le statut de votre entreprise. Un chauffeur VTC relève du secteur artisanal.

## Choix de votre statut juridique :

Vous avez le choix entre deux statuts :

- Entreprise Individuelle : (EI) à l'intérieur du statut d'EI vous pouvez choisir celui de Micro-Entrepreneur.
- Société : EIRL, SASU, SARL...

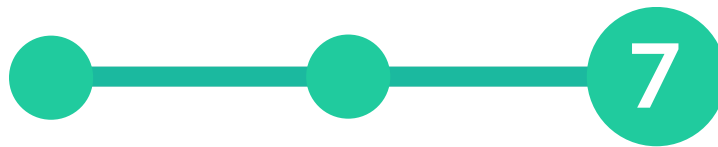


# REGISTRE VTC

Le coût d'inscription des exploitants au registre VTC s'élève à 170 €.

Quels documents pour s'inscrire au registre VTC ?

- Carte grise
- Assurance
- Carte professionnelle VTC
- Extrait D1 ou KBIS



# REGISTRE VTC

La demande d'un macaron VTC passe obligatoirement par l'espace personnel en ligne créé après inscription au registre VTC soit un total de 36 €.





# DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Permis
- Assurances
- Carte grise
- Carte VTC
- Visite médicale
- Macaron
- Bon de commande

**Le bon de commande est un document obligatoire à présenter aux forces de l'ordre en cas de contrôle afin d'éviter des sanctions.**

**Téléchargez dès maintenant et gratuitement UP DRIVE (devis, bons, factures) !**



**SIMPLIFIEZ VOUS LA ROUTE**

**GAGNEZ DU TEMPS ET DE L'ARGENT**

 l'App Store

 Play Store

